

Walkem à celui de Kamloops,—et un fonctionnaire, juge de cour de comté et magistrat stipendiaire en même temps, nommé pour Caribou et Lillouet par les deux gouvernements : le gouvernement du Canada se chargeant du traitement de juge, et celui de la province du traitement du magistrat stipendiaire. Par cet arrangement, la cour Suprême restera composée de trois membres—le juge en chef, M. le juge Crease et M. le juge Gray,—en résidence à Victoria, siège de la cour, pour l'administration de la justice à la capitale et dans l'Île de Vancouver.

J'ai l'honneur de soumettre ci-joint un memorandum en date du 20 août comprenant la convention entre les deux gouvernements sur les différents points que je viens de mentionner.

J'ai aussi à faire connaître à Votre Excellence que j'ai passé à Victoria, au nom du ministre des chemins de fer, un contrat provisoire, pour la construction du chemin de fer de l'Île, avec MM. Robert et James Dunsmuir et John Bryden, qui l'ont signé pour leur compte et qui ont déposé entre mes mains deux cent cinquante mille piastres, garantie exigée pour la sûreté de son exécution. Je me suis rendu ensuite à San-Francisco, où j'ai fait signer le contrat par le reste des entrepreneurs.

J'ai expédié le contrat ainsi souscrit de San-Francisco à l'agent fédéral de la Colombie-Britannique, qui en sera dépositaire, conformément aux termes du memorandum, jusqu'à ce que le parlement du Canada et la législature de la Colombie-Britannique donnent la sanction nécessaire. Je joins au présent rapport une copie de ce marché.

J'ai l'honneur d'ajouter qu'avant de quitter la province, j'ai donné instruction à M. Trutch de recevoir des autorités locales, pour le compte du Canada, le transfert du bassin de radoub et de prendre les mesures qui seraient nécessaires pour la sûreté des ouvrages, outillages et matériaux fournis.

J'apprends que le ministre des Travaux publics a reçu avis de M. Trutch qu'il a pris possession des travaux.

Quant au désaveu de l'acte constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de transport de Columbia-Kootenay que m'a renvoyé Votre Excellence par un ordre en conseil du 14 juin, j'en ai fait le sujet d'un rapport spécial.

Pendant mon séjour dans la Colombie-Britannique, j'ai eu occasion de prendre connaissance d'un certain nombre d'affaires relevant de différents départements du gouvernement et d'adresser des rapports à mes collègues suivant les indications écrites en marge.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL, *ministre de la justice.*

OTTAWA, 25 septembre 1883.

(*En marge.*)

A sir John Macdonald.—Sur tous les sujets ci-dessus et sur les affaires des sauvages.

Au ministre des finances.—Sur l'insuffisance de la circulation de billets de la Puissance dans la province.

Au ministre des travaux publics.—Sur le bassin de radoub ; l'édifice public à New-Westminster ; l'emplacement du pénitencier provincial et la nécessité d'une aile nouvelle. Sur la correspondance télégraphique temporaire pour M. Onderdonk, entrepreneur de travaux du chemin de fer canadien du Pacifique.

Au ministre des chemins de fer.—Sur le chemin de fer de l'Île.

Au ministre de l'agriculture et de l'immigration.—Sur l'emplacement d'une quarantaine. Sur des questions relatives à l'immigration provinciale.

Au ministre de la milice.—Sur l'emplacement de casernes pour une nouvelle batterie. Sur les cibles de tir à la carabine.

Au ministre de la marine.—Sur la nécessité d'établir des hangars d'éclosion à saumon sur la rivière Fraser, particulièrement pour la propagation du saumon dit de printemps.

Sur le besoin d'un bateau à arracher les chicots dans la rivière Fraser et sur la protection des pêcheries.